

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS JURIDIQUES RELATIVEMENT AU SIGNALLEMENT DE SOUPÇONS D'ABUS FAITS AUX ENFANTS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Les dispositions de la *Children and Family Services* (loi de la Nouvelle-Écosse sur les services accordés aux enfants et aux familles) traitent de ce qui doit se passer quand une personne soupçonne qu'un enfant a pu être victime d'abus ou risque de l'être. Un sommaire de ces dispositions se trouve ci-dessous. ***Vous avez la responsabilité de signaler un cas présumé d'abus d'enfant et non pas de prouver qu'il y a eu effectivement un tel cas. La responsabilité de faire enquête et de décider de la meilleure marche à suivre pour le bien de l'enfant relève d'une agence de protection de l'enfance, épaulée par les services de police si nécessaire.***

DEVOIR DE FAIRE UN SIGNALLEMENT

Toute personne en Nouvelle-Écosse, y compris une personne qui intervient auprès des enfants, qui soupçonne qu'un enfant peut avoir subi des abus ou risque d'en subir doit immédiatement signaler cette information à un organisme de protection de l'enfance.

QUEL EST L'ÂGE D'UN ENFANT EN NOUVELLE-ÉCOSSE ?

En Nouvelle-Écosse, une personne est considérée un enfant dès sa naissance jusqu'à son 18^e anniversaire de naissance.

PROTECTION CONTRE LA RESPONSABILITÉ

Une personne qui signale un cas présumé d'abus envers un enfant ne sera pas exposée à des poursuites judiciaires si on peut prouver que le signalement a été fait de bonne foi, sans intention de faire du tort à quiconque.

DÉFAUT DE FAIRE UN SIGNALLEMENT

Si une personne fait défaut de faire un signalement à un organisme de protection de l'enfance, elle peut être accusée et s'expose à une amende maximale de 2 000 \$, une peine d'emprisonnement ne dépassant pas six mois ou les deux.

CONFIDENTIALITÉ

Certaines relations, comme celle entre un médecin et son patient ou un membre du clergé et ses ouailles, sont considérées comme confidentielles. Toutefois, si on soupçonne un cas d'abus d'enfant, cette confidentialité ne doit pas être respectée. Quelle que soit la relation entre les personnes, on doit toujours se conformer à l'obligation de signaler les cas présumés d'abus envers un enfant.